



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 44317

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des CES travaillant dans des établissements dépendant de l'éducation nationale. En effet, si l'établissement ne s'est pas auto-assuré pour la prise en charge de l'allocation pour perte d'emploi, le titulaire du CES ne pourra le voir converti en CEC puisque de tels établissements n'adhèrent pas au régime géré par les ASSEDIC. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour résoudre cette difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44317

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2079